

Questions orales

L'ENQUÊTE SUR LES REVENUS DU MEURTRIER

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national, qui partage la banquette du solliciteur général. Peut-il confirmer ou nier qu'une enquête est en cours pour déterminer si une partie importante des revenus que Clifford Robert Olson, condamné pour meurtres, a eus au cours des derniers six mois provenaient de la police en échange d'informations, qu'une autre enquête a lieu pour établir si on peut considérer comme revenu les \$90,000 déjà versés à un fiduciaire, et, enfin, si on mène ces enquêtes en dépit d'une disposition de l'entente en vertu de laquelle Olson et ses personnes à charge ne seraient pas le sujet d'enquêtes du fisc et n'auraient pas à rembourser à la Couronne une partie quelconque de ces fonds?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, le député sait qu'il ne conviendrait pas que je discute des affaires de n'importe quel contribuable canadien, à la Chambre ou en public.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TAUX DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'ANNONCE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU MINISTRE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'aimerais interroger le ministre des Transports au sujet des articles peut-être savamment téléguidés suivant lesquels il va annoncer lundi à 10 heures, au cours d'une conférence de presse qui se tiendra à Winnipeg, la stratégie adoptée pour la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Si cela est exact, puisque le premier ministre de la Saskatchewan a convoqué pour le mois en cours un sommet céréalier auquel les quatre provinces de l'Ouest, la Commission canadienne du blé et le premier ministre ont été invités et auquel il va lui-même assister en toute probabilité, est-ce qu'il aura au moins la courtoisie d'attendre pour annoncer la chose que ce sommet céréalier ait eu lieu, afin de ne pas court-circuiter délibérément les provinces? Il va y être question des tarifs du Corbeau, donc le ministre pourra tenir compte des consultations et des entretiens de ce sommet.

● (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en fait de courtoisie je ne pense pas que nous ayons de leçons à recevoir du gouvernement de la Saskatchewan. Le premier ministre de la Saskatchewan a convoqué ce sommet céréalier sans consulter ni le premier ministre ni aucun membre de son cabinet. Si critique il y a, elle pourrait peut-être être dirigée ailleurs, du moins sur ce point.

Le premier ministre, en réponse à une question du premier ministre de la Saskatchewan à ce sujet, a déclaré que les échanges de vues sur la commercialisation et les autres questions concernant les céréales pourraient très bien avoir lieu à la conférence qui se déroule actuellement, et qu'une décision interviendrait alors sur la participation fédérale à ce qu'on appelle le sommet.

Au sujet de la déclaration que je dois faire prochainement d'après les journaux, je ne puis que reproduire la déclaration attribuée au premier ministre par la presse: «Je puis vous dire aujourd'hui que nous sommes sur le point de prendre une décision définitive sur la façon dont nous entendons procéder au sujet des transports dans l'Ouest. Dans quelques semaines, le gouvernement fédéral va proposer une série de principes, une affectation plus précise de crédits, et une procédure de consultation avec les parties prenantes, en particulier les Canadiens de l'Ouest.»

M. Hnatyshyn: En d'autres termes, réduire l'Ouest à merci.

LE NOUVEAU TARIF DE TRANSPORT QUE DEVRONT PAYER LES AGRICULTEURS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, le ministre sait bien qu'il n'est absolument pas possible d'aborder lors d'une conférence des premiers ministres tous les aspects de la politique céréalière comme, par exemple, le transport et la commercialisation des céréales. Il le sait parfaitement bien.

Le ministre a prétendu qu'il existait un consensus favorable au changement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, alors que deux provinces s'y opposent. Par ailleurs, l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan et les porte-parole des naisseurs s'opposent aussi à ce qu'on le modifie. Le consensus dont parle le ministre équivaut donc à peu près à celui qui peut exister entre un directeur de banque et John Dillinger.

Une voix: Le vrai John Dillinger voudrait-il se faire connaître?

M. Benjamin: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quelle est sa position dans les négociations entourant le tarif de transport des céréales par chemin de fer? Est-ce que le tarif que devront payer les agriculteurs doublera d'ici la fin de 1982, triplera d'ici la fin de 1984 et quadruplera d'ici la fin de 1986?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis évidemment pas en mesure de révéler la teneur de la décision qui sera annoncée à une date indéterminée en février, comme l'a dit le premier ministre. Par ailleurs, toute prévision qui se fonde sur ce que l'on ne connaît pas n'a pas beaucoup de valeur.

M. Epp: Qu'on lui donne un garde du corps!

M. Pepin: C'est ce que fait le député depuis la semaine dernière. Il tire des conclusions d'une décision qu'on n'a même pas encore annoncée. Il parle de 50,000 emplois qui seraient perdus, sans absolument aucun fondement dans la réalité. Il s'agit simplement d'un chiffre qui lui est venu à l'esprit un matin en se rasant.

A propos de consensus, cependant, pour s'autoriser à intervenir dans le débat, mon honorable ami devrait faire un certain nombre de distinctions. On s'entend généralement à dire dans l'ouest du Canada qu'un changement s'impose pour remédier à la situation qui se présentera dans le transport des céréales de l'Ouest. Il y a unanimité dans l'ouest du Canada à ce sujet, et le député le sait très bien. On aura donc des degrés divers de consensus selon le sujet dont on discute à tel ou tel moment.